

## **ARRETE N° 2022-672**

### **PORTANT DÉSIGNATION AU SEIN DU CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES**

#### **La Doyenne de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de Sorbonne Université ;*

*Vu les statuts de la Faculté des Lettres ;*

*Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection au sein du collège T du conseil de la Faculté des Lettres, en date du 17 novembre 2021 ;*

*Vu la liste de candidats présentée par « Alliance UNSA & Non Syndiqués » lors des élections au sein du collège T du conseil de la Faculté des Lettres, scrutins des 16 et 17 novembre 2021 ;*

*Considérant la démission de Monsieur Ahcène SAADI DIT SAADA de son siège de membre du conseil de la Faculté des Lettres à compter du 20 juillet 2022 ;*

*Considérant les désistements à siéger au conseil de la Faculté des Lettres des suivants de listes Monsieur Ilyas CHABANE et Madame Amélie CHASTEL ;*

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Le siège de Monsieur Ahcène SAADI DIT SAADA au sein du collège T du conseil de la Faculté des Lettres est attribué à Monsieur Mehdi BEN MOUMEN, suivant de liste ayant la capacité à siéger, à compter du 6 septembre 2022 et pour la durée du mandat restant à courir.

#### **Article 2 :**

Madame la directrice générale de la Faculté des Lettres est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet actes réglementaires de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 6 septembre 2022

**La doyenne de la Faculté des Lettres**



**Béatrice PEREZ**